

Mémoire sur les Consultations prébudgétaires en vue du Budget de 2019

Soumis par :

L'Association canadienne des aliments de santé (ACAS)

3 août 2018



Recommandation 1 : Que le gouvernement réévalue les priorités de Santé Canada afin de répondre aux préoccupations et d'améliorer la compétitivité dans l'industrie canadienne des produits de santé naturels (PSN);

- a. de réorganiser les priorités quant aux initiatives de Santé Canada en vue d'obtenir la stabilité dans l'application des règlements et des lois en vigueur, afin de prévenir les plus grands risques envers la santé des humains;
- b. de modifier la politique sur les importations personnelles afin de respecter son intention initiale en restreignant son application aux personnes qui voyagent à l'étranger, sans l'appliquer aux achats en ligne de produits étrangers;
- c. d'appliquer les droits de douane sur les achats en ligne de PSN étrangers et d'éliminer la TPS sur les PSN nationaux autorisés en utilisant un numéro de produit naturel (NPN).

Recommandation 2 : Que le gouvernement, après consultation, crée une voie vers l'autorisation du cannabidiol (CBD) en vertu du présent *Règlement sur les produits de santé naturels*, en vue d'harmoniser avec les États-Unis l'accès médical au CBD, tout en éliminant les échappatoires qui risquent que les PSN fassent l'objet d'un marché noir, comme c'est le cas pour le cannabis.



Résumé

L'ACAS est la plus importante association commerciale au Canada dans le domaine des produits de santé naturels et organiques. Nos membres comprennent des fabricants, des détaillants, des grossistes, des distributeurs et des importateurs de produits de santé naturels et organiques. Ces produits peuvent comprendre des aliments, des vitamines et des suppléments minéraux, des produits à base d'herbes médicinales, des produits de nutrition pour sportifs, des produits de santé et de beauté et autres.

Le secteur des produits de santé naturels et organiques emploie 55 000 Canadiens dans l'ensemble du pays. Plus de 80 % de nos membres sont de petites et moyennes entreprises (PME) et plusieurs ont travaillé d'une génération à l'autre au soutien de la santé, de l'environnement, des organismes de bienfaisances et de l'économie de leurs collectivités locales. Nos membres sont des Canadiens communautaires passionnés, dévoués à une industrie renouvelable qui fournit un soutien direct aux Canadiens qui cherchent à faire des choix santé. Un sondage récent indique que 79 % des Canadiens comptent sur les PSN pour perpétuer leur mode de vie sain. Nos membres sont fiers d'être à la source des produits de santé naturels (PSN) sécuritaires et efficaces.

L'industrie des PSN contribue près de 4 milliards de dollars à l'économie canadienne et au soutien direct du système de soins de santé canadien. Les PSN, parmi d'autres choix de modes de vie santé, sont reconnus comme un facteur contribuant à réduire le risque de maladies chroniques. Le coût de ces maladies représente un lourd fardeau pour notre système de santé. Une alimentation supplémentaire appropriée, lorsqu'on sait choisir sa nourriture et faire de l'exercice, représente des avantages à long terme pour la santé des Canadiens et contribue à réduire les coûts du système de santé.

Notre secteur continue de croître malgré une continuelle incertitude en ce qui concerne l'application des règlements. L'état constant de changement dans la réglementation et les politiques du gouvernement fédéral a mené à des années d'investissements perdus et de croissance sous-optimales pour les entrepreneurs. Nous savons que notre secteur a un plus grand potentiel d'expansion et de contribution à des résultats positifs en santé publique, mais nous avons besoin d'aide.

Au-delà de l'instabilité de la réglementation, l'industrie canadienne des PSN est de plus freinée par une politique d'importation qui permet à des compagnies étrangères de commercialiser, vendre et livrer directement aux Canadiens des produits non conformes. Cette politique a créé une sérieuse menace à la compétitivité de l'industrie canadienne des PSN et à la santé des Canadiens qui consomment ces produits. Une importante proportion de ces ventes provient des États-Unis. Comparativement au Canada, les États-Unis ont un modèle de réglementation distinct qui contribue à ce que les produits de santé soient vendus à moindre coût et offrent un plus grand choix. Parmi ces choix, il y a la vente du cannabidiol (CBD) comme complément alimentaire.

Pour que le secteur canadien des PSN maintienne sa compétitivité, l'ACAS présente un mémoire comprenant les recommandations suivantes à titre de Consultations prébudgétaires.



Recommandation 1 : Que le gouvernement réévalue les priorités de Santé Canada afin de répondre aux préoccupations et d'améliorer la compétitivité dans l'industrie canadienne des produits de santé naturels (PSN).

La santé de tous les Canadiens est de la plus grande importance. Notre priorité est un environnement réglementaire stable qui permet au gouvernement et à l'industrie de veiller aux préoccupations qui représentent le plus grand risque pour les Canadiens. Les entreprises et les consommateurs sont préoccupés par les efforts incessants du gouvernement visant à modifier le *Règlement sur les produits de santé naturels* (RPSN) récemment mis en place, particulièrement l'introduction de nouvelles exigences en matière d'étiquetage en langage clair (ELC). Les modifications prévues au RPSN vont créer, pour notre secteur, un fardeau financier pouvant atteindre un milliard de dollars, alors que les avantages demeurent incertains. On anticipe également des risques potentiels pour la santé des Canadiens. Nous sommes d'accord avec l'objectif de fournir aux consommateurs des renseignements clairs, mais il est loin d'être évident que les seules exigences de cette initiative préviendront les risques que Santé Canada associe à l'utilisation des PSN.

Santé Canada prévient fréquemment les Canadiens relativement aux risques que représentent les produits de santé étrangers achetés en ligne et qui sont frelatés, de piètre qualité et non autorisés. La politique sur l'importation et l'exportation de produits de santé permet aux Canadiens qui reviennent d'un voyage à l'étranger d'importer un approvisionnement de 90 jours de produits de santé, de manière à ne pas interrompre le cours d'un traitement. Dans les faits, cette pratique est devenue une échappatoire permettant d'acheter sans autorisation des produits de consommation personnelle provenant de l'étranger. Cette voie d'accès a été davantage facilitée par les tendances dans le domaine du commerce électronique, qui permet aux Canadiens d'acheter des produits de santé provenant de partout sur la planète et livrés à domicile. Le ministère continue d'augmenter le fardeau de la réglementation dans le secteur des PSN, tout en permettant aux Canadiens d'importer des produits non autorisés. Cette pratique a pour effet direct de déstabiliser l'industrie canadienne des PSN. L'instabilité de la réglementation au Canada pousse les Canadiens à acheter en ligne des produits étrangers à moindre coût, mais potentiellement plus à risque.

La publication de l'Opération Pangea par Santé Canada fait ressortir les dangers potentiels de l'achat en ligne de PSN non autorisés¹. Contrairement à la menace que représentent pour les consommateurs les PSN non autorisés, l'étiquetage des PSN autorisés actuellement sur le marché n'est pas considéré comme un risque important ni comme une cause de préoccupation. L'initiative PLC proposée ne fera rien pour résoudre le problème récurrent des produits importés qui, clairement et facilement, contournent le système de réglementation canadien. Par contre, ladite initiative représentera de nouveaux risques pour les patients et s'avérera plus ardue et plus onéreuse pour les entreprises canadiennes légitimes.

Nous recommandons de modifier la priorité du service en la détournant de l'initiative sur l'étiquetage en langage clair (ELC) pour la centrer sur l'élimination des PSN non autorisés. Nous recommandons de modifier la politique sur les importations personnelles et d'appliquer des droits sur les achats de PSN en ligne. Cette stratégie aidera à maintenir et à améliorer la santé des Canadiens, tout en maintenant les entreprises canadiennes concurrentielles.

Nous recommandons également l'élimination de la taxe sur les produits et services (TPS) pour les PSN canadiens. Cette mesure motivera les Canadiens à acheter des PSN autorisés, stimulant ainsi l'économie canadienne tout en incitant les consommateurs à adopter un mode de vie sain. La valeur que les consommateurs accordent aux PSN est évidente, mais ils ne reconnaissent pas le fait que ces produits réduisent le fardeau du système de santé canadien. Il est inapproprié que

¹ L'opération Pangea met en lumière les dangers de l'achat de produits de santé en ligne. <http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2017/64580a-fra.php> (accès : le 20 juin 2018)



des produits de santé utilisés par des millions de Canadiens pour favoriser leur mieux-être et réduire le fardeau de notre système de soins de santé soient taxés comme les boissons gazeuses et les bonbons. La plupart des Canadiens seraient surpris d'apprendre qu'il n'y a pas de taxes sur une douzaine de beignes alors que les vitamines essentielles sont taxées.

L'ACAS recommande d'harmoniser la politique sur les taxes à la politique sur la santé. En vertu du Règlement sur les produits de santé naturels (RPSN), le gouvernement dispose d'un processus efficace et rigoureux géré par Santé Canada qui pourrait, dans notre système fiscal, donner aux PSN le même statut que celui des médicaments d'ordonnance.

Notre proposition pour optimiser la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne des PSN est :

- a. de réorganiser les priorités quant aux initiatives de Santé Canada en vue d'obtenir la stabilité dans l'application des règlements et des lois en vigueur, afin de prévenir les plus grands risques envers la santé des humains;
- b. de modifier la politique sur les importations personnelles afin de respecter son intention initiale en restreignant son application aux personnes qui voyagent à l'étranger, sans l'appliquer aux achats en ligne de produits étrangers;
- c. d'appliquer les droits de douane sur les achats en ligne de PSN étrangers et d'éliminer la TPS sur les PSN nationaux autorisés en utilisant un numéro de produit naturel (NPN).

Recommandation 2 : Que le gouvernement, après consultation, crée une voie vers l'autorisation du cannabidiol (CBD) en vertu du présent *Règlement sur les produits de santé naturels* en vue d'harmoniser avec les États-Unis l'accès médical au CBD, tout en éliminant les échappatoires qui risquent que les PSN fassent l'objet d'un marché noir comme c'est le cas pour le cannabis.

Parmi les composés uniques de la plante de cannabis, la majorité des recherches en cours ainsi que les connaissances publiques retiennent deux constituants – le tétrahydrocannabinol (THC) et le cannabidiol (CBD). Le THC et le CBD sont des phytocannabinoïdes qu'on trouve dans le *Cannabis indica* et le *Cannabis sativa* (chanvre) – deux espèces différentes dans le genre *Cannabis*. Exprimé simplement, le THC est le composant du cannabis reconnu pour entraîner des effets psychoactifs qu'on pourrait qualifier d'euphoriques. Par contre, le CBD est un composé du cannabis qui procure certains avantages pour la santé, sans aller jusqu'à l'euphorie. Le cannabis *indica* contient une concentration beaucoup plus forte de THC que de chanvre, alors que le chanvre, contient une plus forte concentration de CBD et très peu de THC.

De nos jours, les Canadiens peuvent acheter du CBD en toute légalité, en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM)*. Ces produits ne sont pas vendus en magasin, mais par commande postale, après l'obtention d'une ordonnance médicale.

En comparaison, les États-Unis utilisent actuellement une mise en application discrétionnaire pour permettre la vente ouverte du CBD dans tout environnement de détail qui vend des compléments alimentaires (produits de santé naturels) aussi bien que des cosmétiques et des aliments pour animaux de compagnie. En outre, la récente loi intitulée *Farm Act* (Loi sur l'Agriculture), approuvée par le Sénat des États-Unis, propose de retirer le CBD de la liste des substances réglementées aux États-Unis. Cette mesure, qui pourrait entrer en vigueur en même temps que la légalisation du cannabis à usage récréatif au Canada, ouvre la voie à la vente incessante et légalement autorisée du CBD aux États-Unis. C'est tout le contraire au Canada. L'ajout proposé de tous les phytocannabinoïdes à la liste des médicaments sur ordonnance empêchera le CBD de se retrouver parmi les PSN ou autres marchandises.



Les Canadiens ont manifesté un soutien généralisé à l'accès au cannabis à usage récréatif et thérapeutique. Alors que l'accès actuel en vertu du RACFM a été limité aux commandes par la poste sur ordonnance d'un médecin, l'arrivée de l'accès à usage récréatif dans les commerces de détail éveillera des espoirs que les options thérapeutiques seront également plus accessibles. Et ce, sous contrôle personnel. Cet espoir sera amplifié par le vaste aspect discrétionnaire en ce qui concerne les dispensaires de cannabis au Canada et par la rapide croissance du marché ouvert des CBD aux États-Unis. Les médias canadiens reflètent déjà ces attitudes.²

Dans le passé, les différences entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le marché des PSN comme compléments alimentaires ont ouvert la porte au marché noir au Canada pour les produits des États-Unis et autres produits non autorisés. Ce fut, pour l'industrie des PSN, un défi de longue durée, qui fut bien documenté. Dans cet environnement confus entre le commerce en ligne et le commerce de détail, le risque est très élevé que les Canadiens achètent des produits de santé CBD illégitimes. Créer une disparité réglementaire entre le Canada et les États-Unis pour le CBD, un des marchés de PSN connaissant la plus forte croissance dans le monde, ne pourra qu'aggraver le problème.

L'ACAS croit sincèrement que l'accès au cannabis à usage récréatif ne sera pas plus libéral que l'accès aux produits de cannabis qui peuvent améliorer la santé des Canadiens.

Dans cet environnement complexe entre le commerce en ligne et le commerce de détail, le risque est très élevé que les Canadiens achètent des produits de santé CBD illégitimes. Dans le passé, les différences entre le Canada et les États-Unis en ce qui concerne le marché des PSN comme compléments alimentaires ont ouvert la porte au marché noir au Canada pour les produits des États-Unis et autres produits non autorisés. Comme mentionné dans la recommandation 1, ce fut, pour l'industrie des PSN, un défi de longue durée, qui fut bien documenté.

Lorsque les marchés noirs comptent sur la confusion, il est légitime que l'industrie canadienne perde des occasions aussi bien que sa crédibilité en association avec les activités illégitimes. Au final, les Canadiens ne sauront pas le risque qu'ils prennent.

Notre recommandation à Santé Canada est d'élaborer de façon urgente un cadre qui permet l'utilisation d'un CBD contenant des PSN pour les soins personnels. Ce cadre comprendrait ce qui suit :

- a. Une révision de la liste des médicaments;
- b. Consultations à propos d'une monographie des PSN pour le CBD (dérivé du cannabis et du chanvre).

² Bradbury, C. (2018-07-20). Un pouce endolori m'a mené au comptoir du cannabis. C'était en partie la Régie des alcools de l'Ontario des années 70 et en partie Holt Renfrew. *The Star*. Tiré du site <https://www.thestar.com/news/cannabis/opinion/2018/07/20/i-went-to-the-cannabis-counter-with-an-aching-thumb-it-was-one-part1970s-lcbo-and-one-part-holt-renfrew.html>

